

Mairie de Durban Corbières

Secrétariat Général

12, rue de la Mairie
11360 Durban Corbières

*Compte-rendu de la réunion du 26 août 2024 relative à la Crise de l'eau
avec les Services de l'État, du Département et de « Réseau 11 »*

Étaient présent :

Alain LABORDE, Maire de Durban Corbières
Marie-Rose SIRVEN, 2ème Adjointe
Alain ORTS, 3ème Adjoint
Alain GOMEZ, Conseiller Municipal
Fabienne MARTIN, Conseiller Municipal
Paul FISHER, Conseiller Municipal
Laurent GILI, Conseiller Municipal
Christian TOURNE, Conseiller Municipal
Jean-Raymond BOSCH, Conseiller Municipal, Elu Référent technique
Thomas PUECH-MAUREL, Conseiller Municipal
Anthony MARTIN, Secrétaire Général
Damien GILI, Responsable du Service Technique

Carole ESTABES, ARS- Cellule Eau
Héloïse MOTHE, DDTM11

Céline MEINIER, Service Eau du Département
Denis OUSTRY, Service Eau du Département

Nicolas SANMARTIN, « Réseau 11 »
Jérôme DUBOST, « Réseau 11 »

Présence de Monsieur Gérard BENEZIS, Maire d'Embres-et-Castelmaure, accompagné de son Adjointe

Après un tour de table des présentations, Monsieur le Maire a dressé un état des lieux de la situation sur la commune et les mesures mises en place.

Monsieur le Maire évoque également les sujets tels que les vendanges et les risques incendie mais également au niveau de l'EHPAD de Durban Corbières. Ces coupures d'eau impactent aussi les artisans, commerçants et surtout les loueurs de gîtes et chambres d'hôtes.

Parmi les sujets évoqués, la recherche de nouvelles sources a été abordé notamment « La Pinède ».

Sur cette dernière, Madame Carole ESTABES indique que cette source est connue de l'ARS. Un test avait été réalisé en 2003 qui montrait un taux élevé de sulfate. La question de sa potabilité se pose quant à un mélange de cette eau avec une autre source.

Dans l'éventualité où le lancement d'une étude serait envisagé, il conviendra, alors, de faire une analyse de première adduction dont le coût avoisinerait 800 à 1 000 €.

Sur cette piste de réflexion, Madame MEINIER émet une réserve notamment par rapport à la vétusté du réseau d'eau potable (EP). En effet, compte tenu de ce sujet, elle ne pense pas que cette source soit à la hauteur des besoins de la commune. Elle pourrait être un complément mais ne semble pas suffisante pour pallier le déficit.

Selon les consommations relevées sur la commune, au regard des moyennes nationales de consommation et des données techniques issues de la télégestion en sortie de réservoir, Madame MEINIER estime que la recherche de fuites sur la commune constitue une voie privilégiée. Les fuites sont évaluées à 80 m³ / jour.

En outre, Monsieur OUSTRY évoque une sensibilisation de la population sur la consommation d'eau et ses usages.

Madame MEINIER souligne que les Schémas directeurs EP et assainissement constituent des outils de planification importants.

Madame MEINIER rappelle qu'une étude départementale de résorption des déficits, finalisée en 2019 et présentée aux élus des différents secteurs, identifiaient la commune comme déficitaire. Les axes de travail proposés étaient le maillage avec la commune de Villeneuve des Corbières et un raccordement sur un nouveau forage à réaliser sur la commune de Villesèque des Corbières. Aucune suite n'avait été donnée faute de porteur de projets.

Monsieur le Maire d'Embres-et-Castelmaure rappelle les conclusions de l'hydrogéologue de l'époque et insiste sur la nécessité d'avancer sur ces projets de maillage et d'alimentation évoqués voilà 4 ans.

Sur la question des financements, depuis de nombreuses années, la commune de Durban Corbières est identifiée comme étant en difficulté pour l'alimentation en eau. Le Département, subventionne des projets Eau potable depuis de nombreuses années, et peut, au vu du contexte climatique, apporter un soutien financier sur des projets en urgence. Mais, Madame MEINIER rappelle que les financements de l'Agence de l'Eau ne sont possibles qu'en présence de projets, structurés dans un Schéma Directeur (en cours).

Par ailleurs, Madame MEINIER évoque la possibilité d'une réunion intercommunale avec Monsieur Hervé BARO, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Aude, sur la question de la gestion de l'eau et de « Réseau 11 ».

Christian TOURNE indique que le projet « Réseau 11 » avait été présenté en 2020.

Sur ces différents points, Monsieur Damien GILI estime qu'il n'y a pas de fuites importantes sur le village mais, pour s'en assurer, il souligne la nécessité de remplir complètement le réservoir pour lancer de nouvelles campagnes de recherches de fuites.

Sur la question des fuites, le Service Eau du Département rappelle que, lors de la dernière campagne, deux nouvelles fuites ont pu être relevées. Elles n'ont pu à ce jour être réparées. Le service rappelle qu'un secteur n'a pas pu être investigué et confirme que le réservoir doit être plein et le réseau en eau pour pouvoir réaliser les mesures nécessaires. Monsieur OUSTRY rappelle que malgré les précautions prises par les services techniques, les coupures d'eau sur des réseaux vétustes peuvent entraîner l'apparition de nouvelles fuites.

Sur l'ensemble de ces points, Madame MOTHE note un non-respect des restrictions actuelles au niveau du village et que, peut-être, il conviendrait d'adapter les restrictions au contexte de la commune notamment l'interdiction de nouvelles piscines, de nouvelles constructions, d'interdiction d'arrosage pure et simple.

En outre, en cas de non prise de ces décisions par la commune, elle rappelle que la Préfecture pourrait prendre ces décisions en lieu et place de la commune.

Sur ce point, Monsieur Laurent GILI regrette que l'on doive bloquer le développement du village et il préfère que ces mesures d'interdiction soient prises par la Préfecture plutôt que par les élus.

S'agissant des sources, Madame ESTABES rappelle que ces sources n'ont pas été déclarées « administrativement » par la commune malgré des travaux importants entrepris en 2011.

Elles n'existent donc pas d'un point de vue « administratif ».

Les Déclarations d'Utilité Publique n'ayant pas été réalisées par l'administration de la commune, toute la procédure doit, à présent, être reprise.

Concernant les eaux en sortie de station d'épuration, Monsieur FISHER évoque la possibilité de les utiliser pour divers usages, hors consommation humaine.

La DDTM, par la voie de Madame MOTHE, indique que cette possibilité est particulièrement coûteuse et que la quantité utilisable serait probablement faible par rapport au coût.

En conclusion de cette réunion, il ressort :

- Poursuite des campagnes de recherche de fuites
- Mise en place par le Département d'une réunion sur le sujet de l'eau et de « Réseau 11 »
- Poursuite de la mise à jour des schémas directeurs et notification des sujets pour les demandes de financement auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.